

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS  
52 rue du Stade  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le **vingt septembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	14/06/2022
Présents :	19	Date d'affichage :	14/06/2022
Votants :	22	Date de publication :	27/06/2022

**Etaient présents :**

**AGUIAR** Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **SATERO** Soledad, **TIRANNO** Gina

**Etaient absents et excusés :**

**BELMONTE** Sophie, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **SAETERO** Soledad, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **LEROUX** Aurélie

<b>DELIBERATION n° 2022-038</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> Création d'un Conseil Municipal Enfant (CME)
-------------------------------------	---

**RAPPORTEUR** : Madame Gina TIRANNO, Adjointe au maire

Madame, Monsieur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant le règlement intérieur du Conseil municipal de SAINT ROMAIN DE JALIONAS qui prévoit, en son article 9 que la création, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions consultatives sont fixées par délibération du Conseil Municipal,

Considérant le souhait de la commune de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants dès la rentrée 2022,

Considérant que l'objectif de ce Conseil Municipal Enfant est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants remplira les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE JALIONAS.

Considérant que le Conseil Municipal Enfant sera animé et encadré par l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la responsable du service enfance, afin d'offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Considérant que le Conseil Municipal Enfant réunira 12 enfants délégués des classes de CM1-CM2 pour un an (soit une année scolaire).

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants sera présidé par le Maire ou l'Adjointe aux Affaires Scolaires, comme prévu par l'article L.2143-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Le règlement sera constitué en concertation avec les enfants élus lors des premières réunions afin d'expliquer le cadre du conseil : objectifs, rôle des élus, composition, commissions, démission, radiation, déroulement, séances plénières.

Considérant que le Conseil Municipal Enfant correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial pour les enfants.

Il est proposé au conseil municipal :

- L'approbation de la création du Conseil Municipal Enfant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à son représentant à la signature de l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

### DECIDE

- **D'approuver la création du Conseil Municipal Enfant**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou à son représentant à la signature de l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

